

DECLARATION

Fédération Nationale **CGT** des **P**ersonnels des **O**rganismes **S**ociaux

INC VIEILLESSE DU 16 OCTOBRE 2026

Monsieur le directeur,

La lecture de votre propre tableau de bord et l'analyse du quotidien des agents font remonter des problématiques majeures que la direction et la tutelle refusent d'affronter.

L'emploi précaire et les heures supplémentaires masquent un manque structurel d'effectifs. Ce volume d'heures cumulées représente un équivalent temps plein considérable qui devrait faire l'objet de créations d'emplois en CDI, et non de rustines précaires ou d'un épuisement des agents par la charge de travail supplémentaire.

À cette problématique s'ajoute une sous-consommation budgétaire inacceptable. Alors que les services sont sous tension permanente, le taux d'exécution des dépenses de personnel s'établit à seulement 94,49 %, là où les autres branches de la Sécurité sociale sont à 100 %. Cette non-consommation récurrente d'au moins 5,5 % du budget prouve que des crédits alloués ne sont volontairement pas utilisés pour recruter, maintenant délibérément les services sous pression.

Ces dernières années de nombreux diagnostics ont été réalisés à la Cnav et dans les Carsat révélant des risques psychosociaux graves auxquels votre prédécesseur n'a pas apporté de réponses suffisantes.

Les agents de la production subissent en permanence des injonctions contradictoires. Faire toujours plus, toujours plus vite, avec des effectifs contraints, une complexification réglementaire et une augmentation de la charge de travail.

Pour toute réponse, vous misez sur le numérique et sur une multitude d'outils informatiques complexes qui entravent le travail au lieu de l'alléger. Nous en voyons le résultat depuis plusieurs années avec Syrca.

M Bazin de Jessey, vous héritez d'une situation de souffrance au travail qui n'est pas une vue de l'esprit dans la branche vieillesse.

La FNPOS CGT n'attend pas du directeur général de la branche de la coquetterie comme son prédécesseur, mais qu'il entende la détresse des salariés et qu'il exige à la tutelle des moyens conséquents.